



Les migrations des diplômés du supérieur : des échanges importants et globalement déficitaires avec l'Île-de-France et les Pays de la Loire

La Bretagne compte 245 200 diplômés du supérieur ou étudiants nés dans une autre région française. À l'inverse, dans les autres régions vivent 283 100 diplômés ou futurs diplômés nés en Bretagne. Dans un sens comme dans l'autre, les principaux échanges se font avec l'Île-de-France et les Pays de la Loire. Les mobilités sont déficitaires principalement avec l'Île-de-France, et particulièrement pour les diplômés des 2^e et 3^e cycles ; elles sont équilibrées pour les étudiants. En Bretagne, la part de la population diplômée du supérieur a fortement augmenté depuis 1990, particulièrement chez les femmes.

Isabelle Baudequin et Alain Maillouchon, Insee

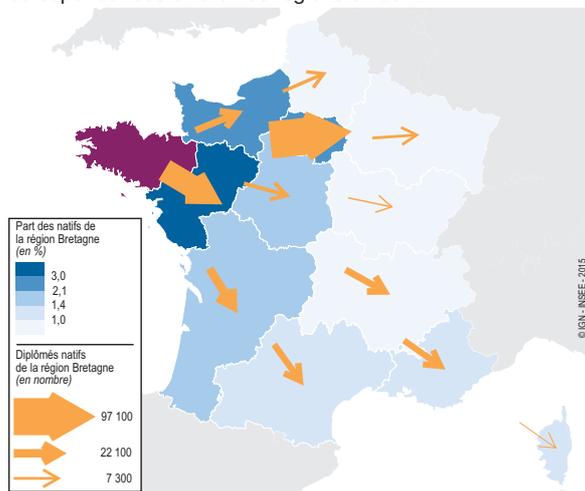
Dans un contexte de qualification croissante des métiers, former, retenir ou attirer des diplômés de l'enseignement supérieur constitue un enjeu important d'adaptation aux mutations écono-

miques. De par leurs comportements migratoires, la région de résidence de ces diplômés ne correspond pas toujours à leur région de naissance. Cela peut résul-

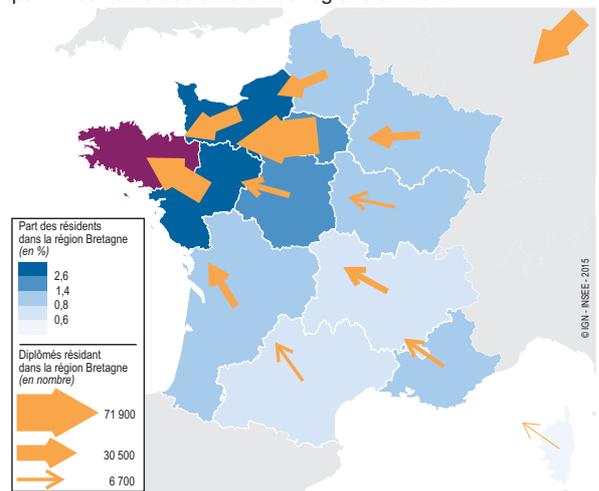
ter de certaines distorsions entre le lieu de leur formation et celui de leur activité professionnelle, mais également de mouvements migratoires effectués à des âges très jeunes ou tout au long du cycle de vie (*méthode*).

1 Fortes mobilités avec l'Île-de-France et les Pays de la Loire

Les natifs de la région Bretagne parmi les résidents diplômés du supérieur des différentes régions en 2012

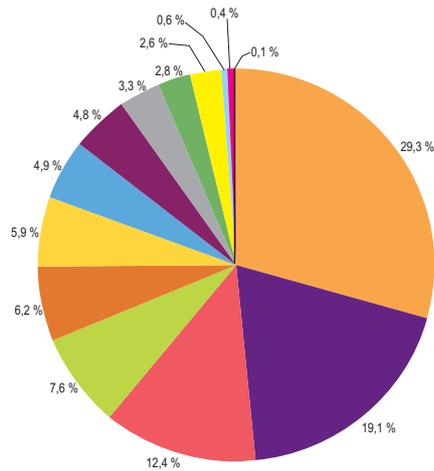


Les diplômés du supérieur résidant en Bretagne parmi les natifs des différentes régions en 2012

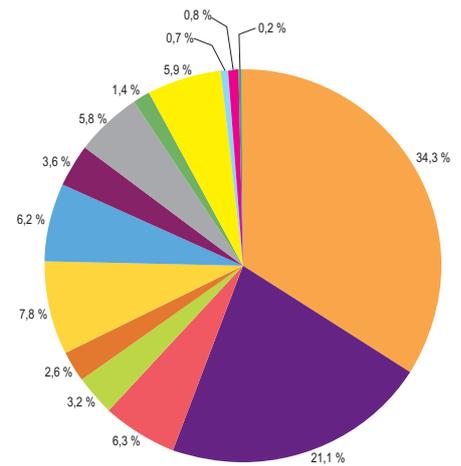


2 L'Île-de-France et les deux régions limitrophes concentrent plus de 60 % des mobilités

Résidents en Bretagne nés dans une autre région



Natifs de Bretagne résidant dans une autre région



Lecture : parmi les 245 200 diplômés du supérieur ou étudiants natifs d'une autre région française et vivant en Bretagne, 29,3 % sont nés en Île-de-France. Inversement, parmi les 283 100 diplômés du supérieur ou étudiants nés en Bretagne et résidant dans une autre région française, 34,3 % habitent en Île-de-France.

Source : Insee, recensement de la population 2012

40 % des résidents diplômés du supérieur ou étudiants ne sont pas nés en Bretagne

En Bretagne, 597 700 habitants sont titulaires d'un diplôme du supérieur et 121 700 sont étudiants. Au total, ces 719 400 personnes représentent 28,4 % de la population bretonne de 18 ans ou plus. Cette part est inférieure à celle de la France métropolitaine (29,8 %) mais supérieure à celle de la France de province (27 %). Parmi ces diplômés ou futurs diplômés résidant en Bretagne, 60 % sont nés dans la région. Cette proportion est la plus élevée dans la nouvelle région Nord - Pas-de-Calais - Picardie (74 %) et la plus faible en Provence - Alpes - Côte d'Azur (44 %). La Bretagne occupe le 4^e rang parmi les 13 nouvelles régions métropolitaines suivant cet indicateur. En Bretagne, les diplômés du supérieur ou étudiants nés hors de la région ont vu le jour principalement en Île-de-France, Pays de la Loire, Normandie mais aussi à l'étranger. Cependant, en lien avec la présence plus faible d'étrangers sur leur territoire, la

Bretagne est, avec les Pays de la Loire, la région ayant la part de diplômés du supérieur natifs de l'étranger la plus faible (6 % contre plus de 20 % en Île-de-France et 16 % en Provence - Alpes - Côte d'Azur). Dans le sens inverse, parmi les 713 200 diplômés du supérieur ou étudiants nés en Bretagne, 40 % résident dans une autre région française en 2012. Ce taux varie de 30 % pour le Nord - Pas-de-Calais - Picardie à 54 % pour la région Centre-Val de Loire. Les destinations privilégiées des natifs bretons diplômés du supérieur ou étudiants sont également l'Île-de-France, les Pays de la Loire et la Normandie (figure 1). Les départs vers un pays étranger ne sont pas connus à l'échelle régionale, le recensement de la population se limitant aux personnes résidant actuellement en France.

Fortes mobilités avec l'Île-de-France et les Pays de la Loire

Deux régions, l'Île-de-France et les Pays de la Loire, concentrent ainsi la majorité des

mobilités interrégionales bretonnes. Pour la Bretagne comme pour l'ensemble des autres régions de province, l'Île-de-France arrive en tête aussi bien en termes d'arrivées que de départs. Ainsi, parmi les diplômés du supérieur natifs d'une autre région résidant en Bretagne (hors étrangers), 29 % viennent d'Île-de-France, 19 % des Pays de la Loire et 12 % de Normandie (figure 2). Ces proportions n'ont pas changé depuis 1990. À l'opposé, parmi les diplômés du supérieur nés en Bretagne résidant dans une autre région, 34 % vivent en Île-de-France et 21 % en Pays de la Loire. En 1990, ces parts s'élevaient respectivement à 43 % et 17 %. Il s'opère ainsi un rééquilibrage avec une diminution du poids de l'Île-de-France au profit des régions Pays de la Loire mais également Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées et Auvergne - Rhône-Alpes. En revanche, le poids de la Normandie diminue.

3 Les mobilités sont très déficitaires pour les diplômés des 2^e et 3^e cycles

Personnes de 18 ans ou plus titulaires d'un diplôme du supérieur ou futurs diplômés en 2012 : comparaison résidents et natifs

	Résidents en Bretagne				Nés en Bretagne			Solde avec les autres régions (1) - (2)	
	nés dans une autre région (1)	nés à l'étranger	nés en Bretagne	Total des résidents	Total des résidents hors nés à l'étranger	résidents dans une autre région (2)	résidents en Bretagne		Total des natifs bretons
Ensemble de la population	245 200	44 100	430 100	719 400	675 300	283 100	430 100	713 200	- 37 900
Hommes	117 300	21 100	191 300	329 700	308 600	133 600	191 300	324 900	- 16 300
Femmes	127 900	23 000	238 800	389 700	366 700	149 500	238 800	388 300	- 21 600
Diplômés du 1 ^{er} cycle	96 700	14 000	214 900	325 600	311 600	103 200	214 900	318 100	- 6 500
Diplômés du 2 ^e ou 3 ^e cycle	109 500	21 400	141 200	272 100	250 700	142 700	141 200	283 900	- 33 200
Étudiants	39 000	8 700	74 000	121 700	113 000	37 200	74 000	111 200	1 800
Actifs	162 600	24 600	290 300	477 500	452 900	201 400	290 300	491 700	- 38 800
65 ans ou plus	23 500	5 100	35 900	64 500	59 400	28 300	35 900	64 200	- 4 800

Source : Insee, recensement de la population 2012

Des natifs de l'étranger peu nombreux mais plus diplômés

En Bretagne, plus du tiers de la population née à l'étranger est diplômée du supérieur. Ce taux est le plus élevé des régions françaises, bien au-dessus des moyennes métropolitaine (28 %) et des régions de province (25 %). Ces 44 100 diplômés ou étudiants natifs de l'étranger contribuent à élever le niveau de formation en Bretagne (figure 3). En effet, parmi ces diplômés ou futurs diplômés du supérieur, près de la moitié dispose d'un diplôme du 2^e cycle contre 38 % dans l'ensemble de la population bretonne.

En Bretagne comme sur l'ensemble du territoire français, les jeunes natifs de l'étranger sont plus diplômés que leurs aînés. En revanche, ces derniers sont, en Bretagne, nettement plus diplômés que dans toutes les autres régions françaises.

Les mobilités ont un impact légèrement négatif sur le niveau de diplôme de la population

En sus des migrations internationales, les mouvements interrégionaux impactent le niveau de formation de l'ensemble de la population bretonne. En Bretagne, leur effet est négatif sur la population diplômée. La région enregistre ainsi 283 100 départs de natifs bretons, diplômés du supérieur ou étudiants, vers d'autres régions françaises contre 245 200 arrivées de diplômés du supérieur ou étudiants natifs d'une autre région (encadré). Le solde est déficitaire (- 37 900), mais de façon moins prononcée

que dans les régions Nord - Pas-de-Calais - Picardie (- 260 000), Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine (- 259 000). À l'opposé, il est positif dans six régions, notamment en Île-de-France (+ 261 000) et en Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées (+ 247 000). Ce constat est toutefois à nuancer selon les différentes tranches d'âge.

39 000 natifs d'une autre région étudient en Bretagne

En premier lieu, chez les étudiants, les échanges avec les autres régions s'avèrent davantage équilibrés. Ainsi, sur les 121 700 étudiants habitant en Bretagne, 39 000 sont nés dans une autre région française. À l'inverse, 37 200 étudiants nés en Bretagne vivent dans une autre région. Le solde des échanges interrégionaux est légèrement positif (+ 1 800). Les échanges sont toutefois déficitaires avec les Pays de la Loire (- 1 600) mais excédentaires avec l'Île-de-France (+ 1 000) et l'ensemble des autres régions françaises (+ 2 400).

Ces échanges ne reflètent pas que les mobilités effectuées au cours des études mais prennent également en compte l'ensemble des migrations réalisées depuis la naissance.

Des migrations interrégionales déficitaires pour les diplômés actifs

Ensuite, chez les actifs diplômés du supérieur, la résultante de ces flux migratoires est davantage en défaveur de la région. En 2012, la Bretagne compte en effet 477 500

actifs titulaires d'un diplôme du supérieur. Ce volume est légèrement inférieur aux 491 700 natifs bretons titulaires d'un diplôme du supérieur. Dans le détail, 290 300 natifs sont restés dans la région et 201 400 natifs vivent dans une autre région française alors que les arrivées de non natifs s'élèvent à 187 200. L'Île-de-France est la destination privilégiée pour l'emploi qualifié mais elle est aussi la région fournissant le plus de diplômés, bien que le solde soit en défaveur de la Bretagne. Outre la région francilienne, la Bretagne affiche un solde déficitaire avec les régions méridionales et les Pays de la Loire. Inversement le solde est positif avec les régions septentrionales.

Près de 65 000 seniors diplômés du supérieur vivent en Bretagne

Enfin, chez les seniors diplômés du supérieur, les échanges interrégionaux sont également déficitaires (- 4 800). La Bretagne compte 64 500 personnes âgées de 65 ans ou plus et diplômées du supérieur. Parmi celles-ci, 23 500 (36 %) sont nées dans une autre région. Comme les étudiants ou les actifs, elles sont principalement originaires d'Île-de-France (7 500), et des Pays de la Loire (3 400).

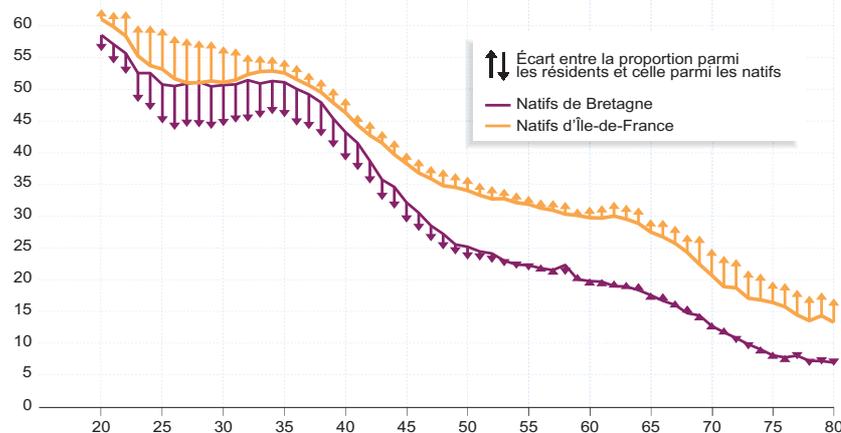
Inversement, parmi les 64 200 personnes âgées de 65 ans ou plus et titulaires d'un diplôme du supérieur natives de Bretagne, 28 300 ne résident plus dans la région en 2012. L'Île-de-France est de nouveau la 1^{ère} région d'accueil (11 000) suivie des Pays de la Loire (4 700).

L'impact des migrations sur la part des diplômés ou futurs diplômés du supérieur par âge

L'importance des mobilités interrégionales évolue tout au long du cycle de vie, au moment des études, au cours de la vie professionnelle et lors de la retraite. En Bretagne, jusqu'à 22 ans les mobilités résidentielles ont un impact modéré (de - 1 à + 3 points) sur la proportion d'habitants étudiants ou titulaires d'un diplôme supérieur. Dans la tranche d'âge de 23 à 45 ans, l'effet des déménagements vers d'autres régions accentue le déficit (de - 4 à - 7 points) entre la proportion de natifs et de résidents diplômés du supérieur. Après 45 ans les écarts s'amenuisent et après 55 ans les migrations interrégionales n'ont presque plus de conséquences. En effet, à partir de cet âge, la part des natifs diplômés est similaire à celle des résidents, variant seulement entre - 0,5 et + 0,5 point.

À l'inverse, quel que soit l'âge, l'Île-de-France enregistre un surcroît de population diplômée. Le poids de l'Île-de-France contribue fortement au solde négatif des mobilités avec les autres régions françaises, régions méridionales exceptées. Ainsi, 97 100 diplômés du supérieur nés en Bretagne habitent en Île-de-France contre 71 900 diplômés du supérieur natifs d'Île-de-France habitant en Bretagne. Ce phénomène concerne principalement les actifs diplômés des 2^e ou 3^e cycles qui s'orientent plus souvent vers

Part de la population titulaire d'un diplôme du supérieur ou étudiante par âge détaillé



Lecture : la courbe représente la part des natifs titulaires d'un diplôme du supérieur ou étudiants. Les flèches traduisent l'écart observé avec la part au sein de la population résidente, qui découle des comportements de mobilité internationale ou interrégionale au fil du cycle de vie.

SOURCE : Insee, recensement de la population 2012

l'Île-de-France (25 200) où ils trouvent un plus large éventail d'emplois en rapport avec leur niveau de qualification. Par contre, les mobilités également déficitaires avec les Pays de la Loire (- 13 000) concernent aussi bien les actifs diplômés du 1^{er} cycle que ceux des 2^e ou 3^e cycles.

Les femmes sont plus souvent diplômées du supérieur

En Bretagne comme dans les autres régions de province, les femmes sont plus diplômées que leurs homologues masculins. Elles représentent 52,1 % de la population adulte mais 54,2 % des diplômés du supérieur (et même 57,6 % parmi les 25-34 ans). En Bretagne, et plus encore que dans les autres régions, la progression du niveau de formation des femmes a été plus rapide. Parmi les 25-34 ans, plus de la moitié des femmes sont diplômées du supérieur contre à peine 40 % des hommes. Au sein des 45-54 ans, ces taux s'élèvent respectivement à 27 % et 22 %. En revanche, parmi les 65-74 ans, les hommes sont plus fréquemment diplômés du supérieur (17 % contre 12 %).

Les niveaux Bac + 2 : une spécificité bretonne

La Bretagne occupe la 1^{ère} place des régions métropolitaines pour la part de diplômés bac + 2 (12,9 % contre 11,8 % en moyenne nationale). Cet écart dépasse même les 3 points pour la classe d'âge 25-44 ans. Depuis 1990, la part de diplômés bac + 2 a augmenté de 8 points en Bretagne contre seulement 6,5 points sur l'ensemble du pays.

Les mobilités avec les autres régions ont un impact négatif pour ce type de diplômés. En effet, on compte 96 700 résidents nés hors de la région contre 103 200 natifs habitant en dehors de la Bretagne. Les mobilités sont davantage déficitaires avec les Pays de la Loire qu'avec l'Île-de-France.

Le poids des diplômés des 2^e ou 3^e cycles dans la population adulte bretonne a fortement augmenté entre 1990 et 2012, moins

toutefois qu'en métropole. Plus encore que pour les diplômés du 1^{er} cycle, les mobilités ont un impact très déficitaire (- 33 200). Ce déficit est imputable principalement à la région francilienne où ces diplômés trouvent plus facilement un emploi en adéquation avec leur formation.

Une élévation plus rapide du niveau de formation en Bretagne

Entre 1990 et 2012, le nombre de personnes titulaires d'un diplôme post-baccalauréat ou en cours d'études supérieures a été multiplié par 2,9 en Bretagne contre 2,5 en France métropolitaine et 2,7 pour les seules régions de province. La Bretagne bénéficie ainsi d'une élévation générale du niveau de formation plus rapide qu'ailleurs, Corse (3,2) et Pays de la Loire (3,1) exceptés. Ce phénomène est surtout perceptible chez les jeunes de 25 à 34 ans où la part des diplômés du supérieur est passée de 17,4 % à 44,9 % (de 19,3 % à 45,4 % pour la France métropolitaine). Seules l'Île-de-France et l'Auvergne - Rhône-Alpes ont une proportion de jeunes diplômés plus élevée.

Le niveau de formation des natifs bretons a lui aussi beaucoup augmenté depuis 1990, notamment chez les jeunes de 25 à 34 ans. Pour cette tranche d'âge, la part des diplômés du supérieur a progressé de 31 points contre 25 pour l'Île-de-France et 28 pour Auvergne - Rhône-Alpes. ■

Méthode

Fondée sur les résultats du recensement de la population, l'étude porte sur les personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France.

Les adultes nés en France qui habitent aujourd'hui à l'étranger ne sont donc pas pris en compte. En 2012, 1,2 million d'adultes de nationalité française étaient inscrits au registre mondial des Français établis hors de France. Ce chiffre présente quelques fragilités : d'une part, l'immatriculation au registre est facultative, d'autre part, elle est valable cinq ans et la mise à jour du registre présente également des imperfections.

L'enquête du ministère des Affaires étrangères sur l'expatriation des Français estime quant à elle que 85 % des personnes nées en France et résidant aujourd'hui à l'étranger sont titulaires d'un niveau de formation supérieur au baccalauréat.

Enfin, d'après l'enquête Unesco-OCDE-Eurostat (UOE) 2007-2008 sur les systèmes d'éducation formelle, au moins 60 000 étudiants français poursuivaient ces années-là un cursus dans un pays de l'OCDE.

Les mobilités interrégionales sont mesurées à partir du recensement de la population. L'approche retenue ici consiste à comparer les régions de naissance et de résidence : une personne résidant dans une région différente de celle où elle est née sera comptabilisée comme ayant connu une migration interrégionale. Il s'agit donc d'une approche en stock, à distinguer d'une approche en flux qui mesure sur une période donnée le nombre de mobilités résidentielles.

La méthode retenue ne permet donc pas de reconstituer les étapes d'un parcours de mobilité : une personne ayant vécu une partie de sa vie en dehors de sa région de naissance et revenue depuis ne sera pas considérée comme migrante. De même, quel que soit le nombre de régions successives dans lesquelles aura vécu une personne, seule sera considérée sa mobilité finale entre sa région de naissance et sa région actuelle de résidence.

Définition

Les diplômes de l'enseignement supérieur correspondent aux diplômes de niveau post-baccalauréat délivrés par les universités, instituts universitaires de technologie, instituts universitaires de formation des maîtres, sections de techniciens supérieurs, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, écoles paramédicales et sociales, etc. L'étude prend en compte toutes les personnes disposant d'un diplôme du supérieur, ainsi que les adultes inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur et titulaires au moins d'un diplôme de niveau baccalauréat.

Insee Bretagne

36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :

Olivier Biau

Rédacteur en chef :

Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :

Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Région de naissance, région de résidence : les mobilités des diplômés du supérieur / . - Dans : Insee Première ; n° 1557 (2015, juin). - 4 p.
- Atlas régional : effectifs d'étudiants en 2012-2013 : édition 2014 / Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche. Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. - avr. 2014. - 202 p.
- Naître en Bretagne, être en Bretagne : un lien renforcé par les retours à la région natale / Laurent Auzet, Robert Granger; Insee Bretagne. - Dans : Octant Analyses Bretagne ; n° 28 (2012, janv.). - 4 p.

